

PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 septembre 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le 12 septembre à 19h00, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence d'Antoine LEMAIRE, Maire.

Etaient présents :

MM. LEMAIRE, MARTINET, MACADRÉ, FERGEAU, LEGRAND, VENANT-VALERY, SOULIER
Mmes, WAITASRECK, BOCK, BRENOT, MARTINET
formant la majorité des membres en exercice.

Absents :

M. CAMUS qui donne pouvoir à M. LEMAIRE

M. CHILD, GRIMPLET, HATTERER

Monsieur Macadré est élu secrétaire de séance.

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal du 04 juillet 2024
2. Délibération portant sur le marché de la salle d'activités
3. Délibération portant sur le changement de système de chauffage du bâtiment mairie
4. Délibération portant sur le changement de système de chauffage du cabinet médical
5. Délibération portant sur l'adhésion au plan de lutte contre les déchets abandonnés proposé par CITEO
6. Questions diverses

1 / Approbation du procès-verbal du conseil municipal en date 04 juillet 2024

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et approuvé à l'unanimité.

VOTE : Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 12

2 / Délibération portant sur le marché de la construction de la salle d'activités. (Délibération 2024-09-27D)

Monsieur le Maire informe que la société ANQUETIL retenue pour le lot numéro 8 (plomberie et chauffage) sous traitera la partie plomberie à l'entreprise BUCZEK.

Le devis de la partie plomberie s'élève à un montant de 8 289.84€ HT

VOTE : Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 12

3 / Délibération portant sur le changement de système de chauffage du bâtiment mairie : (Délibération 2024-09-28D)

Monsieur le Maire présente les devis reçus pour le changement de système de chauffage du bâtiment Mairie, celle-ci étant chauffée actuellement avec une énergie fossile (chaudière fioul).

| ENTREPRISE | SYSTEME PROPOSÉ | PRIX HT |
|------------|----------------------|-------------|
| ANQUETIL | Pompe à chaleur | 38 665 € |
| BLANCHARD | Radiateur électrique | 13 852 € |
| RAV'EAU | Pompe à chaleur | 33 324.60 € |
| PATINET | Pompe à chaleur | 38 964.31 € |

Pour information les pompes à chaleur sont subventionnable à hauteur de 40 à 60%.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré décide à l'unanimité des présents de retenir le devis de la société

RAV'EAU pour un montant de 33 324.60€

VOTE : Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 12

4 / Délibération portant sur le changement de système de chauffage du cabinet médical : (délibération 2024-09-29D)

Monsieur le Maire présente le devis réactualisé de la société BLANCHARD ELECTRICITE concernant le changement de système de chauffage du cabinet médical.

Le premier devis proposait des radiateurs AGILIA moins récents que les radiateurs NEO dans ce nouveau devis.

Le montant du devis s'élève à 6 518 € HT.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré,

- ❖ Accepte le devis de la société BLANCHARD ELECTRICITE,
- ❖ Autorise Monsieur le Maire à signer celui-ci.

VOTE : Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 12

5/ Délibération portant sur l'adhésion au plan de lutte contre les déchets abandonnés proposé par CITEO

L'éco-organisme CITEO propose aux communes une convention pour initier des démarches de lutte contre les déchets abandonnés (spécifiquement les déchets d'emballage) en leur proposant un soutien financier pour mener des actions. CITEO favorise le regroupement des communes d'un même périmètre.

C'est dans cet esprit que CITEO a accepté que le Grand Reims puisse porter, au nom des communes qui le souhaitent, une convention de soutien de lutte contre les déchets abandonnés par l'intermédiaire d'une convention de groupement. Le Grand Reims propose donc à la commune de Saint Thierry d'intégrer cette démarche.

LE CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré,

DECIDE ;

De désigner la Communauté urbaine du Grand Reims comme responsable du groupement de communes pour adhérer et signer la convention de soutien avec CITEO dans le cadre de la lutte contre les déchets abandonnés diffus sur l'espace public, et autorise Monsieur le Maire à signer la convention type de groupement associée à la convention de soutien, désignant le Grand Reims responsable du Groupement, de renoncer à solliciter un soutien auprès de CITEO, au titre de la commune, pendant la durée de la convention de groupement.

VOTE : Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 12

6 / Questions diverses

- DIA : Le Conseil Municipal n'ayant aucun intérêt ni projet dans le secteur ne souhaite pas préempter sur les biens vendus chaussée Sainte Anne et rue du Général Leclerc.
- Les travaux concernant la salle d'activité débuteront courant octobre.
- Pour information au titre de la DETR, une subvention est accordée pour le local des employés communaux d'un montant de 13610€ soit 25% du coût de celui-ci.
- Des devis sont en attente concernant l'abri de bus.
- Face aux problèmes d'évacuation des eaux de pluie rue du Général Leclerc et chaussée Sainte Anne nous n'avons pour le moment aucune réponse satisfaisante de la part de la CUGR ou du Département.
- Une remise de diagnostic de l'Église aura lieu le 16 octobre 2024.

Tour de table :

- Madame Waitasreck revient sur le 14 juillet qui fut encore une très belle réussite cette année.
- Monsieur Macadré indique que le nouveau site de la commune est en ligne.

Prochain Conseil Municipal prévu le 24 septembre 2024

La séance est levée à 21h20

| | | | | |
|-------------|--------------------|--------------------|----------------------|-----------------|
| A. LEMAIRE | N. BOCK | M. BRENOT | R. CAMUS ABS | G. CHILD ABS |
| S. FERGEAU | J. GRIMPLET ABS | C. HATTERER ABS | G. LEGRAND | J. MACADRÉ |
| A. MARTINET | C. MARTINET | J-B SOULIER | C. VENANT- VALERY | A. WAITASRECK |